

Dispositif « ARGENT DE POCHE » 2026
Pacte d'engagement chantiers à caractère éducatif

Entre le participant

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : ☐ M ☐ F

Date de naissance : / /

Téléphone : / / / /

Adresse :

Adresse mail :

Et la structure

Nom : Mairie de Landéda

Adresse : 61 Ti Korn - 29870 LANDEDA

Représenté par : Manain Matthieu, responsable jeunesse et sport

Téléphone : 06 / 73 / 43 / 81 / 77

Adresse mail : m.manain@landeda.bzh

Autorisation « droit d'image »

Dans le cadre des chantiers éducatifs « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent-être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

☐ Autorise les prises de vue

☐ Refuse les prises de vue

Partie à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal !
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Ce pacte porte sur un engagement réciproque sur l'année civile 2026		
Le participant s'engage à : • Réaliser les tâches qui lui seront confiées avec l'aide de son encadrant technique, en respectant les directives. • Respecter les règles de sécurité des chantiers à caractère éducatifs. • Se rendre par ses propres moyens sur le lieu d'affection.		
La structure s'engage à : • Préciser clairement les règles d'organisation du chantier à caractère éducatif. • Informer précisément des tâches à réaliser.		
Gratification		
La structure verse une gratification fixée à 15,00€ par demi-journée pour 3h00 de présence effective.		
Assurances		
Le participant est couvert en responsabilité civile par l'assurance pendant la durée du chantier éducatif.		
Durée de validité du pacte d'engagement		
Le pacte d'engagement est valable sur l'ensemble des chantiers éducatifs « argent de poche » sur l'année civile 2026.		

Fait à Le / / <i>Signature du représentant légale et du participant précédée de la mention « Lu et approuvé »</i>		
<u>Participant :</u>	<u>Tuteur légal :</u>	<u>Structure :</u>